



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-heures heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2022_07_74

Date de convocation du conseil : 1er juillet 2022Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20Nombre de votants : 24Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. CARTER Maximilian
Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

Objet : **Création d'un poste de Contractuel saisonnier aux services techniques**

Secrétaire de séance : Monsieur VIGIER Pascal

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste de contractuel à durée déterminée sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au titre de l'article L332-23-2° du code général de la fonction publique afin de renforcer les l'équipe des services techniques.

Cet emploi pourrait être pourvu pour une durée de 3 mois à compter du mois d'août et rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 en référence au grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la création de ce poste de saisonnier à temps complet pour une durée de 3 mois et d'une durée hebdomadaire de 35 H.

FIXE la rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique territorial.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches à effectuer en vue de ce recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/07/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11/07/2022

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

